

AUPLATA

S.A. au Capital de 4.662.624,75 €

Siège Social : 15/19, rue des Mathurins
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe :

- La note 3.1.3 de l'annexe qui mentionne que le fonds commercial a été totalement déprécié sur l'exercice ; la dotation à la provision étant enregistrée en résultat exceptionnel dont le détail est donné dans la note 4.3 ;
- La note 1.5 de l'annexe qui présente les conséquences dans les comptes de la décision de cession sur 2012 de votre filiale SOTRAPMAG.

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.1.2 à 3.1.6 de l'annexe exposent les modalités d'inscription au bilan des éléments de l'actif immobilisé, de leur amortissement et de leur dépréciation qu'ils soient inscrits en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles provisions, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 25 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

COREVISE



Stéphane MARIE



AUPLATA

Société anonyme au capital 4.662.624,75 €
Siège social : 15/19 rue des Mathurins 75009 Paris
R.C.S. PARIS 331 477 158

Comptes Sociaux

Période : 01/01/2011 au 31/12/2011

BILAN ACTIF AUPLATA				
Etabli en Euro	01/01/2011-31/12/2011 12 mois			31/12/2010 12 mois
	Brut	Amort & Prov.	Net	Net
Capital souscrit et appelé, non versé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	658 215	257 880	400 335	436 216
Concession, brevets et droits similaire	777 509	202 024	575 485	657 091
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761		3 688 761
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 800	1 899	2 901	3 315
Constructions	4 522 749	3 759 290	763 460	794 728
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 878 694	5 035 647	843 047	1 403 639
Autres immobilisations corporelles	372 219	287 081	85 138	113 620
Immobilisations en cours	781 782	615 862	165 920	1 998 753
Avances et acomptes				200 000
Immobilisations financières				
Participations évalués par mise en équivalence				
Autres participations	21 851 864	14 116 669	7 735 195	1 498 959
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	171 097		171 097	249 085
TOTAL (I)	38 707 690	27 965 113	10 742 576	11 044 167
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	236 121		236 121	145 581
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				10 849
Créances				
Clients et comptes rattachés	527 919		527 919	140 712
Autres créances	9 571 370	8 958 962	612 408	568 983
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 254 571		1 254 571	1 952 574
Disponibilités	1 739 792		1 739 792	361 328
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	18 321		18 321	206 435
TOTAL (II)	13 348 094	8 958 962	4 389 132	3 386 462
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	152 083		152 083	202 777
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL (0 à V)	52 207 867	36 924 076	15 283 791	14 633 406

BILAN PASSIF AUPLATA		
Etabli en Euro	01/01/2011 - 31/12/2011 12 mois	01/01/2010 - 31/12/2010 12 mois
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 650 125	4 263 051
Primes d'émission, de fusion, d'apports,	38 793 974	34 820 996
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 179	43 179
Réserves statutaires ou contractuelles	104 878	104 878
Réserves réglementées	1 158	1 158
Autres réserves	49 167	
Report à nouveau	(35 811 559)	(34 213 038)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 884 511)	(1 598 521)
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées*		
TOTAL (I)	4 946 410	3 421 703
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques	268 127	165 301
Provisions pour charges	737 425	907 017
TOTAL (III)	1 005 552	1 072 318
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 891 430	5 394 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388 369	1 728 226
Emprunts et dettes financières diverses	12 103	3 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 115	1 103 795
Dettes fiscales et sociales	627 418	842 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 112 143	1 067 143
Autres dettes	251	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL (IV)	9 331 829	10 139 386
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à V)	15 283 791	14 633 406

COMPTE DE RESULTAT (1/2)				
AUPLATA				
Etabli en Euro	01/01/2011 - 31/12/2011 12 mois			31/12/2010 12 MOIS
	FRANCE	Exportation	TOTAL	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	biens		7 727 494	4 137 126
	services*		933 796	819 497
Chiffre d'affaires nets			8 661 290	4 956 624
Production stockée*				
Production immobilisée			1 766 751	2 410 103
Subvention d'exploitation			182 040	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 284 986	504 083
Autres produits			134	990
Total des produits d'exploitation (I)			11 895 201	7 871 799
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				330
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 022 333	941 120
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(90 540)	97 973
Autres achats et charges externes			4 572 600	3 700 231
Impôts, taxes, versements assimilés			115 481	101 087
Salaires et traitements			2 564 124	2 033 289
Charges sociales			720 081	749 787
Dotations d'exploitation				
Sur immo. Dot. Aux amort.			1 887 963	1 855 656
Sur immo. Dot. Aux prov.			3 228 126	
Sur actif circulant: Dot. Aux prov.				
Pour risques et charges: Dot. Aux prov.			737 425	192 366
Autres charges			83 640	30 442
Total des charges d'exploitation (II)			15 841 232	9 702 279
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(3 946 031)	(1 830 480)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			293 188	212 808
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 970	
Reprises sur provisions et transfert de charges			361 767	2
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 949	2 390
Total des produits financiers (V)			658 875	215 200
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				361 767
Intérêts et charges assimilées			981 578	118 148
Différence négative de change				38
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			981 578	479 953
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(322 703)	(264 752)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			(4 268 734)	(2 095 232)

COMPTE DE RESULTAT (2/2) AUPLATA		
Etabli en Euro	01/01/2011 - 31/12/2011 12 MOIS	01/01/2010 - 31/12/2010 12 MOIS
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 484 846	35 402
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34 500	1 168 378
Reprises sur provisions et transfert de charges	165 301	
Total des produits exceptionnels (VII)	6 684 646	1 203 780
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 186	50 097
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	875 845	9 164
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 504 750	829 947
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 381 781	889 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 302 865	314 572
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(81 358)	(182 139)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	19 238 723	9 290 780
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 123 234	10 889 301
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(2 884 511)	(1 598 521)



Annexe des Comptes Sociaux

Période : 01/01/2011 au 31/12/2011



TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	9
1.1. ACTIVITÉ MINIÈRE	9
1.1.1. Production.....	9
1.1.2. Réhabilitation.....	9
1.1.3. PER Courriège.....	9
1.1.4. Suspension de la construction de l'usine de thiosulfate.....	9
1.2. AUGMENTATIONS DE CAPITAL	10
1.2.1. Relative à l'exercice des BSAR	10
1.2.2. Avec maintien du DPS.....	10
1.3. COUPON OBLIGATAIRE.....	10
1.4. ACCORD AVEC COLUMBUS GOLD CORPORATION.....	10
1.5. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS SITUÉS SUR LES CONCESSIONS PAUL ISNARD	11
1.6. ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011	11
2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	12
2.1. COUPON.....	12
2.2. AUGMENTATION DE CAPITAL.....	12
2.3. ACCORD COLUMBUS : LEVÉE DE LA DERNIÈRE CONDITION SUSPENSIVE	12
2.4. CRÉATION DE LA FILIALE VERDAL REFORESTAGE	12
3. RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN.....	13
3.1. ACTIF.....	13
3.1.1. Actif immobilisé.....	13
3.1.2. Actifs incorporels	14
3.1.3. Fonds commercial.....	14
3.1.4. Actifs corporels	14
3.1.5. Amortissements et provisions	15
3.1.6. Immobilisations financières	15
3.1.7. Situation des filiales	15
3.1.8. Actif circulant.....	16
3.1.9. Charges constatées d'avance.....	17
3.1.10. Tableau des créances par échéance	17
3.1.11. Produits à recevoir	17
3.1.12. Trésorerie	17
3.1.13. Comptes de régularisation	18
3.2. PASSIF	18
3.2.1. Capital social	18
3.2.2. Provisions.....	19
3.2.3. Dettes	20
3.2.4. Charges à payer par postes du bilan.....	20
3.3. DETTES ET CRÉANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIÉES.....	20
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	20
4.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	20
4.1.1. Chiffre d'affaires	20
4.1.2. Autres produits d'exploitation.....	20
4.1.3. Effectif.....	21
4.1.4. Rémunération des dirigeants.....	21
4.1.5. Charges sociales	21
4.1.6. Dotations aux amortissements et provisions	22
4.2. RÉSULTAT FINANCIER.....	22
4.2.1. Charges financières	22
4.2.2. Produits financiers	22
4.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22
4.3.1. Impôts sur les bénéfices.....	23
4.4. CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIÉES	23



4.4.1.	<i>Charges et produits liés aux filiales</i>	23
4.4.2.	<i>Charges liées à Pelican Venture</i>	24
5.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	24
5.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS	24
5.1.1.	<i>Contrats de location</i>	24
5.1.2.	<i>Redevance Yaou et Dorlin</i>	24
5.1.3.	<i>Redevance Paul Isnard</i>	25
5.1.4.	<i>Passifs environnementaux</i>	25
5.1.5.	<i>Nantissement de matériel</i>	25
5.1.6.	<i>Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud</i>	25
5.1.7.	<i>Engagement sur le PER Courriège</i>	25
6.	DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)	25
7.	HONORAIRES CAC	25



Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Total du bilan avant répartition	15.283.791 €
Chiffre d'affaires	8.661.290 €
Résultat de la période	(2.884.511) €

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ACTIVITÉ MINIÈRE

1.1.1. *Production*

Au 31 décembre 2011, la société AUPLATA S.A. (la « Société » ou « AUPLATA ») détient trois concessions minières sur le site de Dieu-Merci.

Ces concessions sont exploitées depuis 2002 et expirent en 2018.

La production de la Société s'est établie à 145 kg en 2010 et à 232 kg en 2011.

1.1.2. *Réhabilitation*

Une pépinière a été mise en place sur le site de Dieu Merci au cours du second semestre 2011, ce qui permettra de débiter les travaux de revégétalisation des fosses.

1.1.3. *PER Courrière*

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Courrière » (PER Courrière) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122.5 K€ sur la durée de vie du titre.

La campagne de forages réalisée dans la zone du PER au cours du 1^{er} trimestre 2011, en continuité des premiers travaux de géologie menés fin 2010 sur les concessions Dieu Merci, a confirmé l'existence de zones minéralisées en or. Ces forages positifs ont ainsi permis de délimiter une zone minéralisée s'étendant sur une superficie de 500 m par 200 m et jusqu'à une profondeur de 30 m maximum. Cette zone minéralisée pourra être confirmée et délimitée plus précisément par un programme de prospection complémentaire utilisant la nouvelle foreuse Apagéo qui permettra d'avoir une meilleure définition de leurs extensions.

Les résultats de ces campagnes géologiques permettront à AUPLATA de déposer, plus rapidement que prévu, une demande de Permis d'Exploitation sur la zone concernée, afin d'engager à terme une mise en exploitation de la zone à partir des installations minières de Dieu Merci.

1.1.4. *Suspension de la construction de l'usine de thiosulfate*

Depuis l'assemblée générale du 16 juin 2011, les travaux relatifs au projet d'usine de retraitement au thiosulfate se sont poursuivis et la réalisation des plans de détails, les chiffrages, les consultations de fournisseurs possibles, l'évaluation des quantités et du coût des réactifs et de l'énergie ont été alors connus avec précision. Ces données ont mis en évidence deux facteurs difficiles :



- le coût de la réalisation de l'usine, compte tenu des conditions économiques locales défavorables en termes de fournitures et de logistique et d'un dimensionnement plus important qu'anticipé des principaux équipements, s'élèverait entre 7 M€ et 8 M€ ;
- les consommations d'énergie, du fait de la taille de l'usine et des temps de réaction des réactifs chimiques seraient beaucoup plus élevées qu'anticipé initialement.

Dans ces conditions, la direction et le Conseil d'Administration d'AUPLATA ont donc jugé plus prudent de suspendre ce projet représentant un investissement élevé et dont les conditions de rentabilité sont aujourd'hui jugées insuffisantes au regard des aléas économiques et des consommations d'énergie et de réactifs nécessaires.

En conséquence, la direction et le Conseil d'administration d'AUPLATA ont considéré plus prudent de déprécier les actifs liés au projet thiosulfate à savoir :

- 258 K€ de travaux de R&D inscrits à l'actif de la Société depuis 2008,
- 216 K€ de coûts déjà engagés pour la construction de l'usine.

1.2. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

1.2.1. *Relative à l'exercice des BSAR*

Du 1^{er} janvier 2011 au 3 mars 2011, 3.415.938 BSAR ont été exercés, générant la création de 569 323 actions nouvelles de 0,25 € de nominal chacune, émises au prix unitaire de 3,66 euros par action, soit une augmentation de capital de 142.330,75 € faisant ainsi passer le capital social de la Société de 4.263.050,50 € à 4.405.381,25 €.

Les Bons de Souscription d'Actions Remboursables émis et attribués à l'ensemble des actionnaires détenteurs de titres AUPLATA au 26 février 2010 et non exercés au 3 mars 2011 sont arrivés à expiration et ont été radiés de la cote le 3 mars 2011.

1.2.2. *Avec maintien du DPS*

AUPLATA a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) dont la souscription s'est déroulée du 5 au 24 mai 2011 inclus. Le Conseil d'Administration du 6 juin 2011 a constaté la création de 978.974 nouvelles actions émises au prix unitaire de 2,50 € par action. Cette augmentation de capital a permis de lever un montant de 2.447.435 €, prime d'émission incluse. À l'issue de l'opération, le capital d'AUPLATA se monte à 4.650.124,75 € et est composé de 18.600.499 actions.

1.3. COUPON OBLIGATAIRE

Le premier coupon d'un montant de 431.520 € a été versé aux obligataires le 1^{er} mars 2011.

1.4. ACCORD AVEC COLUMBUS GOLD CORPORATION

Selon les termes de l'accord opérationnel et capitalistique (l'« Accord ») entré en vigueur le 29 juin 2011 entre les sociétés AUPLATA, et Columbus Gold Corporation (« COLUMBUS »), cette dernière pouvait devenir, à terme, propriétaire de 100% des concessions Paul Isnard détenues par la filiale SOTRAPMAG en contrepartie d'une émission de titres COLUMBUS, de dépenses d'exploration minimum (7 MUSD sous 2 ans) et de la réalisation d'une étude de faisabilité dans un délai maximal de 4 ans.



Conformément à l'entrée en vigueur de l'accord, le 29 juin 2011, AUPLATA s'est vu remettre, à cette date, 30.276.266 actions COLUMBUS, soit 33,10% du capital au 31 décembre 2011, devenant ainsi le premier actionnaire de la société canadienne. Un tiers de ces titres, soit 10.092.088 actions, est librement cessible depuis le 30 octobre 2011. Le solde des actions, soit 20.174.178 titres, fait l'objet d'une obligation de conservation (clause de lock-up) pendant une durée de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, soit jusqu'au 29 juin 2013. Dès leur émission, les titres concernés ont été mis sur un compte sous séquestre.

Un amendement à l'Accord a été signé fin 2011 accélérant le processus d'acquisition de SOTRAPMAG par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant de 1,5 MUSD (soit environ 1,2 M€) sous condition de la non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant déjà donné son accord au 31 décembre 2011. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a fait part de sa non opposition début 2012 (voir paragraphe 2.3).

En contrepartie des nouvelles dispositions entre les deux sociétés, AUPLATA peut désormais demander la cession de tout ou partie de ces titres sous séquestre sous certaines conditions.

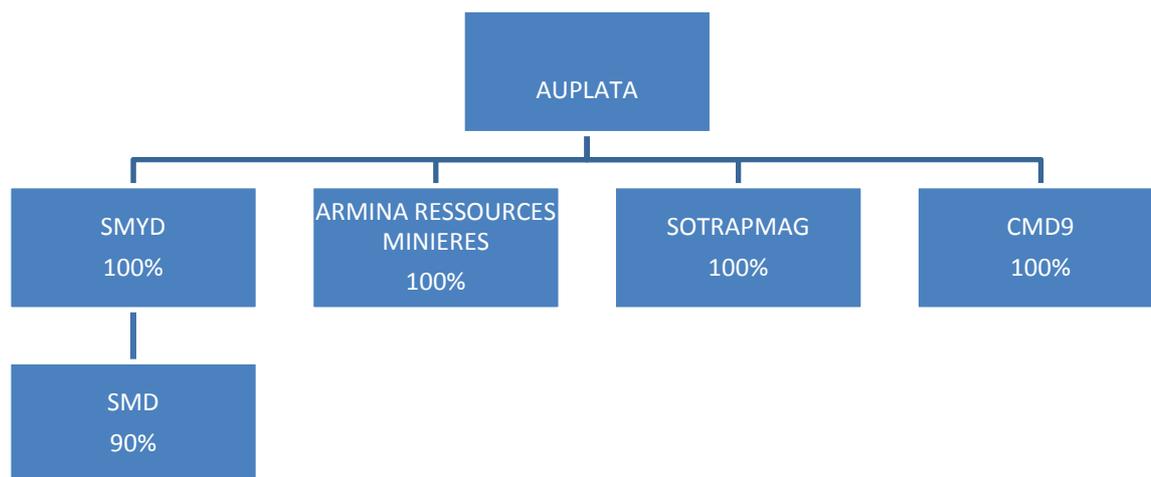
1.5. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS SITUÉS SUR LES CONCESSIONS PAUL ISNARD

Avant l'accord avec COLUMBUS, la Société avait engagé des dépenses pour acquérir et remettre en état un camp et une petite usine situés sur les concessions Paul Isnard.

Le transfert de SOTRAPMAG, devenu effectif suite à l'expiration de la période de non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, et l'absence de résultats suffisants dans les travaux de prospection engagés ont conduit la Société à déprécier l'ensemble de ces actifs pour un montant de 2.754.385 €.

1.6. ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

À la clôture de l'exercice, l'organigramme de la Société est le suivant :



#

Les sociétés SMD et CMD9 (créée en octobre 2010) n'ont eu aucune activité significative sur l'exercice.



2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1. COUPON

Un coupon montant de 593 340 € a été versé aux obligataires le 1er mars 2012.

2.2. AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions au profit de Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 6 janvier 2010, l'attribution est devenue définitive le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société, dans sa décision en date du 12 mars 2012, a constaté 1) que la condition du maintien du mandat social de Monsieur Didier Tamagno était réalisée, et 2) la création de 50.000 actions nouvelles au profit de Monsieur Didier Tamagno, Directeur Général par incorporation de réserves prélevées sur un compte de réserves spéciales indisponibles constitué à cet effet, pour un montant de 12.500 € portant le capital social de 4.650.124,75 € à 4.662.624,75 €.

2.3. ACCORD COLUMBUS : LEVÉE DE LA DERNIÈRE CONDITION SUSPENSIVE

Par un courrier en date du 17 avril 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a estimé les capacités techniques et financières de COLUMBUS comme acceptables et en conséquence a fait part de sa non opposition au transfert des actions de SOTRAPMAG à COLUMBUS.

Le transfert de SOTRAPMAG devient ainsi effectif.

2.4. CRÉATION DE LA FILIALE VERDAL REFORESTAGE

Fort du retour d'expérience des actions de revégétalisation menées sur les sites miniers de Yaou puis de Dieu Merci, AUPLATA a créé VERDAL REFORESTAGE SAS (« VERDAL »), une société spécialisée dans l'ingénierie écologique et les travaux de restauration de milieux naturels dégradés, telles que les mines, carrières, remblais routiers et autres travaux de génie civil en partenariat avec un professionnel reconnu sur ces sujets en Guyane Française.

VERDAL dispose d'un fonds permanent de plus d'une centaine d'espèces arborées, arbustives et autres plantes à réintroduire dans les programmes de restauration. Pour ce faire, VERDAL utilisera des engins adaptés pour ces opérations dont certains seront d'utilisation nouvelle sur le territoire de la Guyane.

3. RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET NOTES SUR LE BILAN

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la Société sont consolidés par PELICAN VENTURE S.A.S. (Siren: 420 038 366).

3.1. ACTIF

3.1.1. *Actif immobilisé*

(En €)	À l'ouverture	Augmenta- tion	Diminution	Transferts	À la clôture
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles	4.900.566	223.919			5.124.485
Immobilisations corporelles	7.831.257	591.945	925.007	3.280.267	10.778.462
Immo. corporelles en cours	2.515.420	1.546.629		(3.280.267)	781.782
Immobilisations financières	15.843.654	6.639.589	460.282		22.022.961
Total	31.090.897	9.002.082	1.385.289	0	38.707.690
Amortissements & provisions					
Immobilisations incorporelles	118.499	4.030.166			4.148.665
Immobilisations corporelles	5.515.955	4.108.127	856.831	316.666	9.083.917
Immo. corporelles en cours	316.666	615.862		(316.666)	615.862
Immo. Fin.	14.095.610	248.610	227.551		14.116.669
Total	20.046.730	9.002.765	1.084.382	0	27.965.113

3.1.2. Actifs incorporels

La valeur brute des actifs incorporels d'un montant total de 5.124.485 € se compose comme suit, à la clôture de l'exercice :

Études et travaux exploration minière :	400.335 €
Étude thiosulfate :	257.880 €
Concessions minières :	771.276 €
Logiciels	6.233 €
Fonds commercial :	3.688.761 €

3.1.2.1. Études et travaux d'exploration minière

Ces études concernent essentiellement la géologie du site de Courriège (392.557 €) en vue de son exploitation future.

3.1.2.2. Études procédé thiosulfate :

Les charges immobilisées pour un montant total de 257.880 € sont essentiellement constituées d'honoraires d'expert, d'analyses, de produits chimiques et de coûts de personnel.

Suite à la décision de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate pour une durée maintenant indéterminée, il a été décidé de déprécier ce poste en totalité.

3.1.2.3. Concessions minières

La Société AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci des concessions ci-dessous :

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier
Concession DIEU MERCI	04/80	102,40	31/12/2018
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/2018
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/2018

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

Au 31 décembre 2011, la durée de vie résiduelle des concessions était de 7 ans pour l'ensemble des concessions.

3.1.3. Fonds commercial

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié.

3.1.4. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (extraction, transport et traitement du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur le site minier de Dieu-Merci.

À hauteur de 1.516.953 €, ces immobilisations ont été produites par la Société au cours de l'exercice à partir de ressources consistant essentiellement en matériaux, utilisation des équipements et de la main d'œuvre.



Les immobilisations en cours sont principalement constituées de travaux sur le site de Paul Isnard, d'aménagements et de travaux sur la mine de Dieu-Merci, non encore mis en service ainsi que des travaux préparatoires de construction de l'usine au thiosulfate qui ont été totalement dépréciés pour un montant de 215.862 €.

Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'apport, coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

3.1.5. Amortissements et provisions

Ils sont pratiqués selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces courtes durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation en forêt équatoriale, en Guyane française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

3.1.6. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La valeur brute des immobilisations financières d'un montant total de 22.022.961 € se constitue comme suit :

Actions SMYD SAS	13.868.059 €
Actions SOTRAPMAG SARL	1.245.349 €
Actions ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	248.610 €
Actions CMD9 SAS	5.000 €
Actions COLUMBUS	6.484.846 €
Dépôts de garantie des biens loués	134.600 €
Autres dépôts de garantie	36.497 €

La provision sur les titres SMYD SAS d'un montant de 13.868.059 €, constatée à la clôture de l'exercice 2008, a été maintenue à la clôture de l'exercice car le retour à une rentabilité pérenne de la SMYD n'est pas encore avéré.

Les titres ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (248.610 €) ont été intégralement provisionnés à la clôture de l'exercice, la valeur de ces titres étant incertaine eu égard à la nature des droits miniers détenus par cette dernière qui ne permettent pas, à ce jour, une exploitation (permis de recherche).

3.1.7. Situation des filiales

Au 31 décembre 2011, la situation des principales filiales est la suivante :



	SMYD S.A.S.	ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	SOTRAPMAG SAS
Capital :	20.360.000 €	1.093.305 €	1 €
Capitaux propres :	(6.932.787 €)	(3.861.761 €)	(613.454 €)
% capital détenu :	100 %	100 %	100 %
Valeur d'inventaire des titres :	13.868.059 €	248.610 €	1.245.349 €
Prêts et avances consenties :	8.324.283 €	634.679 €	31.398 €
C.A dernier exercice :	5.431.847 €	104.013 €	5.740 €
Résultat dernier exercice :	93.342 €	(157.523 €)	(239.544 €)
Dividendes encaissés :	Néant	Néant	Néant

3.1.8. Actif circulant

3.1.8.1. Stocks et en cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la Société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par la Société, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par la Société.

Les coûts de production miniers comprennent les coûts directs et indirects de production, les amortissements des actifs industriels immobilisés et des coûts de développement immobilisés (exploration). Ils comprennent également les coûts liés aux dégradations des sites.

Les stocks de consommables sont essentiellement constitués d'énergie (gasoil), de fournitures et de pièces détachées.

(en €)	31.12.2011			31.12.2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Stock Matières premières et approvisionnement	236.121		236.121	145.581	-	145.581

3.1.8.2. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres créances sont essentiellement constituées d'avances en compte courant aux filiales pour un montant de 9.005.469 € et d'une créance sur le Trésor Public relative à un crédit d'impôt recherche d'un montant de 156.982 €.

La recouvrabilité des avances en compte courant aux filiales SMYD SAS et ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL, n'étant pas assurée, par prudence, la totalité de la créance a été provisionnée, soit un montant de 8.958.962 €.

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances :

(en €)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Clients	30.073	-	30.073	0
Autres créances	8.659.710	299.252		8.958.962
Total	8.689.783	299.252	30.073	8.958.962

3.1.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 18.321 € sont constituées principalement de charges d'assurance pour 2012.

3.1.10. Tableau des créances par échéance

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	171.097	2.860	168.237	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	527.919	527.919	-	-
Autres créances	9.571.370	532.674	9.038.696	-
Total créances	10.270.386	1.063.453	9.206.933	--
Charges constatées d'avance	18.321	18.321	-	-
Total	10.288.707	1.081.774	9.206.933	-

3.1.11. Produits à recevoir

(en €)

Crédit impôt recherche	156.982 €
------------------------	-----------

3.1.12. Trésorerie

La trésorerie est quasi exclusivement constituée de soldes débiteurs de banques pour un montant de 1.739.792 € et de SICAV de trésorerie pour un montant de 1.254.571 €.



3.1.13. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont constitués de charges constatées d'avance pour 18.321 € et de charges à répartir pour 152.083 € correspondant aux frais d'émission de l'emprunt obligataire restant à répartir.

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social, d'un montant de 4.650.124,75 € est divisé en 18.600.499 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 6 janvier 2010, aucune attribution gratuite n'est devenue définitive au 31 décembre 2011.

En vertu de la délégation de compétences donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010, le Conseil d'Administration du 26 octobre 2010 a décidé d'attribuer gratuitement 250.000 actions sous conditions de performance. La période d'acquisition étant de deux ans à compter de la date du Conseil d'Administration du 26 octobre 2010, aucune attribution gratuite n'est devenue définitive au 31 décembre 2011.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en €)	31/12/2010	Affectation résultat 2010	Augment. de capital (1)	Augment. de capital (2) (3)	Frais augment. de capital	Résultat de l'exercice	31/12/2011
Capital	4.263.051		142.331	244.744			4.650.125
Primes	34.820.996		1.941.391	2.153.525	(121.939)		38.793.973
Réserves	149.215			49.167			198.381
Report	(34.213.038)	(1.598.521)					(35.811.558)
Résultat	(1.598.521)	1.598.521				(2.884.511)	(2.884.511)
Total général	3.421.703	0	2.083.722	2.447.435	(121.939)	(2.884.511)	4.946.410

(1) augmentation de capital par émission de 569.323 actions nouvelles de 0,25 € de nominal chacune, résultant de l'exercice de 3.415.938 bons de souscription d'actions remboursables au cours de l'année 2011 et représentant des souscriptions d'un montant total de 2.083.722,18 €. Les frais liés à l'augmentation de capital d'un montant de 31.670 € ont été déduits de la prime d'émission.

(2) augmentation de capital par émission de 978.974 nouvelles actions émises au prix unitaire de 2,50 € par action et représentant des souscriptions d'un montant total brut de 2.447.435 €, prime d'émission incluse. Les frais liés à l'augmentation de capital d'un montant de 90.269 € ont été déduits de la prime d'émission.

(3) Un montant de 49.166 € a été prélevé de la prime d'émission et placé dans un compte de réserves spéciales afin de pouvoir créer les actions relatives aux plans d'attributions gratuites d'actions.



3.2.2. Provisions

Le tableau ci-dessous donne la composition et l'évolution des provisions au cours de la période :

(en €)	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provision pour litiges personnel	165.301	111.145	165.301	111.144
Provision pour risques financiers	0	156.982		156.982
Provision pour remise en état	907.017	737.425	907.017	737.425
Provision pour charges	0			
Total provisions	1.072.318	1.005.552	1.072.318	1.005.552

La provision pour remise en état couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu-Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2043 (renouvellement des concessions).

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent être naitre de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :

- Re-profilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction,
- Traitement des eaux de ruissellement, digues,
- Démontage des installations,
- Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.



3.2.3. Dettes

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	5.891.430	497.430	5.394.000	
Établissements de crédit	388.369	388.369		
Dettes financières diverses	12.103		12.103	
Fournisseurs	1.300.115	1.300.115		
Dettes fiscales & sociales ⁽¹⁾	627.418	627.418		
Dettes sur immobilisations	1.112.143	45.000	1.067.143	
Autres dettes	251	251		
TOTAL	9.331.829	2.858.583	6.473.246	

(1) dont 668 K€ ayant fait l'objet d'un moratoire sur 36 mois en date du 23 janvier 2009 débutant le 1^{er} juillet 2009. À fin 2011, cette dette s'élève à 93 K€.

3.2.4. Charges à payer par postes du bilan

(en €)	
Intérêts courus sur emprunt obligataire	497.430
Fournisseurs	544.023
Dettes fiscales & sociales	206.400
TOTAL	1.247.853

3.3. DETTES ET CRÉANCES AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIÉES

Avances en compte courant aux filiales: 9.005.469 €.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

4.1.1. *Chiffre d'affaires*

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice se montent à 7.727.494 €, en progression de 87% par rapport à l'exercice antérieur : 4.137.126 €.

Les ventes de marchandises et de services consistent essentiellement en des refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises) et de main d'œuvre et prestations de services administratif, technique et logistique (ventes de services) – Cf. note 4.4.

4.1.2. *Autres produits d'exploitation*

4.1.2.1. Production Stockée

Le stock d'or est nul au 31 décembre 2011.



4.1.2.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 1.766.751 € et se décompose comme suit :

Immobilisations incorporelles	234.375 €
Développement procédé thiosulfate ⁽¹⁾ :	169.704 €
Immobilisations corporelles ⁽²⁾ :	1.362.671 €

⁽¹⁾ entièrement amorti

⁽²⁾ dont 1.078.005 € ont été dépréciés au 31 décembre 2011

4.1.3. *Effectif*

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs sur la période :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Effectif moyen	65	58
Effectif fin d'exercice	53	73
Dont cadres	12	14

4.1.4. *Rémunération des dirigeants*

La rémunération (y compris les avantages en nature) du Directeur Général, pour l'exercice, se monte à 91 K€.

4.1.5. *Charges sociales*

La Guyane Française bénéficie d'abattements importants en matière de bases de cotisation sociale (maladie et vieillesse).

Il en résulte un montant de charges sociales sensiblement réduit par rapport aux entreprises métropolitaines.

4.1.6. *Dotations aux amortissements et provisions*

Ces dotations se décomposent comme suit :

(en €)		Note
Dotations d'exploitation	5.853.514	
dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	83.525	3.1.1.
dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1.753.743	3.1.1.
dotations aux amortissements charges exploitation	50.694	
dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	257.880	3.1.1.
dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	2.354.584	3.1.1.
dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles en cours	615.662	3.1.1.
dotations aux provisions pour remise en état	737.425	3.2.2

4.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est une perte de 322.703 €.

4.2.1. *Charges financières*

Ces charges d'un montant de 981.579 € se décomposent comme suit :

intérêts des emprunts :	981.339 €
Intérêts des comptes courants :	240 €

4.2.2. *Produits financiers*

Ces produits d'un montant de 658.875 € se décomposent comme suit :

Reprise charges financières :	361.767 €
Intérêts des avances en compte courant aux filiales :	293.188 €
Autres produits financiers :	1.970 €
Produits / cession valeur mobilières :	1.949 €

4.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 1.302.865 € et se décompose comme suit :

(en €)	
Charges sur opérations de gestion	1.186
Produits sur opérations de gestion	6.484.846
Gain opérations de gestion	6.483.660
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	875.845
Produits sur opérations en capital	34.500
Perte opérations de capital	(841.345)
Dotation aux provisions pour dépréc. des titres de participation	248.610
Dotation aux provisions pour dépréc. comptes courants	299.252
dotation aux provisions pour dépréciation du fonds de commerce SORIM	3.688.761
Dotation aux provisions pour risques nette des reprises	102.828
Perte sur amortissements et provisions	(4339.449)
Total Résultat exceptionnel	1.302.865

⁽¹⁾ Inclut notamment une indemnité de 765 K€

4.3.1. *Impôts sur les bénéfices*

Le résultat fiscal de l'exercice s'élève à 54 K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 15.667 K€.

Un charge d'impôt de 18 K€ a été comptabilisée pour l'exercice.

Le Crédit d'IS de l'exercice, d'un montant de 99.394 € correspond au crédit d'impôt recherche généré par des dépenses de recherche et développement liées au procédé de récupération de l'or à base de thiosulfate de sodium.

4.4. CHARGES ET PRODUITS EN RELATION AVEC LES FILIALES ET LES ENTREPRISES LIÉES

4.4.1. *Charges et produits liés aux filiales*

4.4.1.1. Produits et Charges d'exploitation

Produits

Prestations de services rendues :	420.635 €
Personnel détaché :	305.445 €

Charges



Refacturation de biens et services :	23.115 €
Personnel détaché :	321.080 €

4.4.1.2. Produits financiers

Intérêts rémunérant les avances en compte courant aux filiales: 293.188 € (Taux basé sur le montant fiscalement déductible : 3.28% moyen sur l'exercice)

4.4.2. *Charges liées à Pelican Venture*

Prestations de services :	180.000 €
Location de bureaux :	6.000 €

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS

5.1.1. *Contrats de location*

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des engagements relatifs aux contrats de location de matériel et équipement en cours à la clôture de l'exercice :

Tous ces contrats sont d'une durée de 5 ans, à l'origine.

Immobilisations en crédit-bail (en K€)

Valeur Brute des biens	Amortissements		Valeur nette
	Exercice	Cumulés	
1.401	243	996	405

Engagements de crédit-bail (en K€)

Redevances payées exercice	Redevances cumulées	Redevances restant à payer		Prix achat résiduel	
		moins 1 an	1 à 5 ans total		
218	2.200	104	195	299	135

5.1.2. *Redevance Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1,0 % du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1% du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,134 millions d'euros.

La mise en œuvre de ces redevances est effective depuis le 1^{er} décembre 2006 et s'élèvent pour l'année 2011 à 43.081,38 €, soit 1% de la valeur de la production d'or de la mine de Yaou.



5.1.3. Redevance Paul Isnard

Dans le cadre de l'acquisition des titres miniers Paul Isnard, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter, une redevance trimestrielle sur les ventes sur les 5 premiers millions d'onces produites sur les titres Paul Isnard correspondant à un pourcentage établi de la façon suivante : jusqu'à 2 millions d'onces produites, 10% des ventes au-delà de 400 USD l'once, puis 5% des ventes au-delà de 400 USD l'once pour les 3 millions d'onces suivants. Dans le cadre de l'Accord avec COLUMBUS, cette redevance est transférée à COLUMBUS et n'a pas d'impact dans les comptes au 31 décembre 2011.

5.1.4. Passifs environnementaux

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables exposés en 3.2.2.

5.1.5. Nantissement de matériel

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation, AUPLATA a contracté auprès de la FINANCIÈRE OCEOR (groupe Caisse d'Épargne), un crédit de 2.297 K€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIÈRE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 31 Décembre 2011, ce prêt s'élève à 242 K€.

5.1.6. Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat de la société Golden Star Ressources Minières SARL renommée ARMINA Ressources Minières SARL (« ARMINA »), détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par la société GOLDEN STAR Resources Ltd., vis-à-vis du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

AUPLATA s'est engagé à donner à sa nouvelle filiale les moyens lui permettant de remplir les obligations lui incombant en tant que détenteur de titres miniers pour la conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Ces engagements se montent à 1.250 K€ pour le PER Bon Espoir si celui-ci était octroyé et 1.980 K€ pour le PER Iracoubo Sud.

5.1.7. Engagement sur le PER Courrière

Les engagements de dépenses sur le PER Courrière s'élèvent à 122,5 K€.

6. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie de 827 heures au titre du droit individuel à la formation.

7. HONORAIRES CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 65 K€ pour l'exercice 2011.